



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-E Q-133

Systèmes hydro-économes (France métropolitaine)

1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire et habitat communautaire en France métropolitaine.

2. Dénomination

Mise en place de pommes de douche hydro-économes et/ou mise en place de régulateurs de jets sur tout ou partie des points de puisage de type lavabo ou évier.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

L'équipement est répertorié dans l'une des classes de débit suivantes :

Pour les pommes de douche :

- classe Z (7,2 à 12 litres/minute) de la norme EN NF 1112 et avec l'exigence d'un débit maximum à 9 litres/minute à 3 bars de pression ;
- ou classe ZZ de la norme EN NF 1112 ;
- ou label « EPA Watersense » pour les débits inférieurs à 7,6 litres/minute (2 gallons par minute).

Pour les régulateurs de jets :

- aérateurs non régulés de classe Z (7,5 à 9 litres/minute) de la norme EN NF 246 ;
- ou aérateurs autorégulés de débit inférieur à 7,5 litres/minute des normes américaines ASME/ANSI A112.18.1 et NSF 61 et ayant obtenu le label « EPA Watersense » pour les débits inférieurs à 5,68 litres/minute (1,5 gallon par minute).

Les matériels sont marqués conformément aux normes NF ou norme NSF labellisée Watersense.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne le type (pomme de douche ou régulateur de jet), la marque et référence, le nombre et la classe des équipements acquis selon les normes précitées ou le label exigé.

La performance des équipements est reprise dans une fiche technique du fabricant précisant la marque et référence des équipements et incluant un schéma ou tableau du débit en fonction de la pression de 0 à 5 bars donnant l'efficacité des équipements selon les normes précitées. Cette fiche est archivée par le demandeur.

4. Durée de vie conventionnelle

6 ans.



5. Montant de certificats en kWh cumac

Pommes de douche

Classe de pommes de douche	Montant en kWh cumac par équipement	X	Secteur d'activité	Facteur correctif	X	Nombres de systèmes mis en place
Classe Z	1200		Santé	0,85		N1
Classe ZZ ou Watersense	2000		Hôtellerie et habitat communautaire	1		N2
			Etablissements sportifs	4		

Aérateurs

Types d'aérateurs	Montant en kWh cumac par équipement	X	Secteur d'activité	Facteur correctif	X	Nombres de systèmes mis en place
Aérateurs non régulés Classe Z	340		Bureaux	1,7		N3
			Enseignement	4,3		
			Hôtellerie et habitat communautaire	1,0		
Aérateurs auto-régulés	630		Santé	0,85		N4
			Etablissements sportifs	4		
			Autres secteurs	0,3		

N₁ étant le nombre de pommes de douche de classe Z mis en place.

N₂ étant le nombre de pommes de douche de classe ZZ ou Watersense mis en place.

N₃ étant le nombre d'aérateurs non régulés de classe Z mis en place sur des lavabos ou éviers.

N₄ étant le nombre d'aérateurs auto-régulés mis en place sur des lavabos ou éviers.



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-EQ-133,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

A/ BAT-EQ-133 (v. A17.1) : Mise en place de pommes de douche hydro-économes et/ou mise en place de régulateurs de jets sur tout ou partie des points de puisage de type lavabo ou évier

*Date d'engagement de l'opération (ex. date d'acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex. date de facture) :

Référence de la facture :

*Nom du site des travaux :

*Adresse des travaux :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

*Secteur d'activité :

- ☐ Bureaux ☐ Enseignement ☐ Hôtellerie et habitat communautaire ☐ Santé
☐ Autres secteurs ☐ Etablissements sportifs

*Les équipements installés sont des systèmes hydro-économes des catégories suivantes :

☐ Pomme de douche de classe Z (7,2 à 12 litres/minute) de la norme EN NF 1112 et avec l'exigence d'un débit maximum à 9 litres/minutes à 3 bars de pression,

Nombre d'équipements :

☐ Pomme de douche de classe ZZ de la norme EN NF 1112 ou EPA « Watersense » pour les débits inférieurs à 7,6 litres/minute,

Nombre d'équipements :

☐ Aérateurs non régulés de classe Z (7,5 à 9 litres/minute) de la norme EN NF 246,

Nombre d'équipements :

☐ Aérateurs auto-régulés de débit inférieur à 7,5 litres/minute des normes américaines ASME/ANSI A112.18.1 et NSF 61 et ayant obtenu le label « EPA Watersense » pour les débits inférieurs à 5,68 litres/mn (1,5 gallon/mn),

Nombre d'équipements :

Les matériels sont marqués conformément aux normes NF ou norme NSF labélisée Watersense.